

ARRETE N° 2026-134
Empiètement sur chaussée avenue de Béziers

Le Maire de la Commune de Puissalicon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande en date du 17 septembre 2026, par laquelle l'entreprise DOMOBAT, représentée par Monsieur Cyril LAVILLE DA/DPV, tech Izarbel 2 allée Théodore Monod 64210 BIDART, sollicite une autorisation d'empiéter sur la chaussée au niveau du 95 avenue de Béziers, afin de permettre le déroulement des travaux de petit carottage avant travaux pour analyse amiante/HAP uniquement sur enrobés, chantier mobile de rapide intervention, pas de gêne de stationnement ou de circulation,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre toutes les mesures dans l'intérêt de la sécurité publique, et afin d'éviter des accidents,

Arrête

Article 1

Afin de permettre le déroulement des travaux, le permissionnaire est autorisé à empiéter sur la chaussée au niveau du 95 avenue de Béziers, à partir du lundi 28 septembre 2026 à 08h00, pour une durée de 15 jours.

Article 2

Le permissionnaire devra poser des panneaux de signalisation réglementaires pour assurer la protection du chantier, des usagers de la route et des piétons.

Article 3

Le permissionnaire devra remettre en état la chaussée à l'identique avant travaux.

Article 4

Monsieur le Secrétaire de Mairie, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Servian et la Police Pluricommunale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Notification le 22/09/2026

Publication sur le site internet de la commune le 22/09/2026

Puissalicon le 22/09/2026

Michel FARENC
Maire

